



Décision n° 99 / 2025
AM

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer pour le chantier de Salignac sur Charente avec l'association CRER (Centre Régional des Énergies Renouvelables) à compter du 17 février 2025 :

- Une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'installation de panneaux photovoltaïque sur le futur bâtiment neuf de l'espace d'entreprise d'une puissance d'environ 20kWc, le contrat est le numéro CRER-2025/DEV2111. Le montant HT est de 5250 euros, 1050 euros de TVA à 20% et le montant TTC est de 6300 euros.
Cette convention comprend l'assistance à la conduite de projet, la réalisation de la demande de raccordement, la sélection de l'entreprise PV, l'analyse des offres et le suivi de l'exécution des travaux.

Fait à Jonzac,

Le 25 FEV. 2025

Le Président

Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex